



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 06840

Numéro SIREN : 437 558 893

Nom ou dénomination : NAXICAP PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2017 sous le numéro de dépôt 21465

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 27-02-2017

N° DE DEPOT : 2017R021465

N° GESTION : 2001B06840

N° SIREN : 437558893

DENOMINATION : NAXICAP PARTNERS

ADRESSE : 5/7 R DE MONTTESSUY 75007 PARIS

DATE D'ACTE : 01-02-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de membre(s) du conseil de surveillance

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 510 016 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du

Procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 1^{er} février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 1^{er} février à 10 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Dominique Sabassier, Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Il a été littéralement extrait ce qui suit :

2. Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Pascal Marchetti

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance qu'à la suite de la démission de Monsieur Pascal Marchetti de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, le nombre de membres du Conseil de Surveillance est encore en fonction après cette démission étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et de l'article 15.1 (e) des statuts de la Société.

A ce titre, le Président informe les membres du Conseil de Surveillance qu'il leur est proposé la candidature de Madame Christine Jacglin, Directrice Générale du Crédit Coopératif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance décident à l'unanimité de coopter Madame Christine Jacglin en tant que membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Pascal Marchetti, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. La ratification de cette nomination à titre provisoire sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire.

De tout ce que dessus, il a été extrait le présent procès-verbal fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 10 février 2017

En Allan